



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-05-10

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 mai 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Jean-Jacques LASSERRE), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Erik LINQUIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Michel BANCAL, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, et M. Michaël THOMAS.

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUARD pouvoir à M. Christian JOUANE, M. Jean-Jacques LASSERRE pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI M. Jacques BELLIER pouvoir à M. Gilles CURTI, M. Bernard DEBAIN pouvoir à M. Frédéric BUONO, M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE pouvoir à Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Erik LINQUIER pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL pouvoir à Mme Christine de la FERTE, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 18 mai 2010

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 49

N° de l'ordre du jour :

2010.05.10: Modifications du règlement de la subvention pour surcharge foncière.

□ **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Le règlement de la subvention pour surcharge foncière mis en place par Versailles Grand Parc a été approuvé lors du conseil communautaire du 27 juin 2006 et modifié lors des conseils communautaires du 5 décembre 2007, du 07 février et 16 décembre 2008, ainsi que du 15 décembre 2009.

Ce dispositif s'applique aux opérations nécessitant l'achat de foncier en vue de permettre la réalisation (acquisition/amélioration ou construction neuve) de logements aidés pérennes. Il permet de contribuer à l'équilibre des opérations de construction immobilière en compensant par le versement d'une subvention le coût important de l'acquisition des terrains sur le territoire de

VGP, dans le but de permettre aux bailleurs sociaux d'équilibrer leurs opérations de construction de logement social.

Le règlement qui est actuellement en vigueur nécessite cependant que VGP procède à des ajustements lui permettant de maintenir un équilibre budgétaire. Ils portent sur le financement des logements dits spécifiques.

Ces ajustements visent, à compter du 1^{er} juillet 2010, à :

- supprimer le point attribué pour l'adaptation des logements lorsqu'ils sont destinés à l'hébergement de personnes âgées. En effet, tous les logements pour ces publics sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- financer un logement spécifique sur deux. Les logements concernés sont tous ceux dits « d'habitation communautaire » (résidences étudiantes, foyers de jeunes travailleurs, maisons relais, hébergement pour personnes âgées....).

Afin d'intégrer ces modifications, il convient de compléter

- l'article 1 de la manière suivante :

Le présent règlement fixe, **à compter du 1^{er} juillet 2010**, la procédure d'attribution des subventions destinées à soutenir la production de logements aidés.

- l'article 10 de la manière suivante :

- o Aider à la réalisation de logements adaptés aux personnes handicapées : logements adaptés au PMR (douches sans seuil, accès et espaces adaptés) : 1 point
Ces dispositions ne concernent pas les logements à destination des personnes âgées.
- o Aider à la réalisation de logements à destination de publics spécifiques : logements étudiants, foyer de jeunes travailleurs, hébergement pour personnes âgées et autres foyers d'hébergement : 0.5 point
Seul un logement spécifique sur deux sera financé

Le tableau récapitulatif des points accordés est ainsi modifié :

Critères	Points	Points
Type de financement	PLS	1
	PLUS	2
	PLAI	3
Opération en acquisition/amélioration		2
Habitat adapté (à l'exception des logements à destination des personnes âgées)		1
Habitat dédié à des publics spécifiques, seul un logement sur deux sera financé		0.5
Développement durable		1

Les dossiers en cours d'instruction feront l'objet d'un examen particulier afin de ne pas compromettre le bon achèvement des opérations.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) adopte la modification du règlement relatif aux subventions pour surcharge foncière accordées par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, portant sur les articles 1 et 10 du règlement,

2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le présent règlement.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre d'abstentions : 0

Suffrages exprimés : 58 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services



